Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le
ID : 087-218716603-20221004-202230-DE

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/30 EN DATE DU 04/10/2022

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Représentés : 00
Votants : 13
Exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 4 octobre 2022, à 20h, à la mairie, selon la convocation en date du 28 septembre 2022, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. LEONARD. DUBARRY. ESCALIER. BAYLE. MARCILLAUD. GIROIR

Mrs LAVALADE. PETILLON. JOUHANNEAU. DELOMENIE. LEVEQUE. MOUSNIER

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR DES TRAVAUX DE GRVC 2023 : ROUTE DU MAS

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal programme chaque année des grosses réparations de voirie pour assurer un bon état des routes communales.

Elle rappelle que cette volonté communale entraîne un effort financier important et qu'il est indispensable de rechercher tous les concours financiers possibles pour ledit investissement, à savoir :

- **GRVC 2023 pour un montant HT de 29 521.35€ soit 35 425.62€ TTC**

Considérant que ces travaux représentent un effort financier important pour la commune et qu'il est indispensable de rechercher tous les concours financiers possibles pour réaliser cette opération,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, décide, à l'unanimité des membres présents, de solliciter le concours financier du Département dans le cadre des C.T.D. en vue de la réalisation de l'opération précitée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sylvie ACHARD

Mairie de SAINT-MARTIN-LE-VIEUX

Affichée le 07/10/2022
Transmise à la préfecture le 07/10/2022